

DÉCISIONS APD DU 13 FÉVRIER 2018



DÉCISIONS de la 8^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 13 février 2018 à 17 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 08.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel qu'amendé:
1. Mot de bienvenue
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption d'un procès-verbal
 4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
 5. Table de travail écoles alternatives / Recommandations
 6. Statuts / Intention des avis de motion
 7. Relations de travail CSDM / Plan d'action
 8. Nominations aux comités paritaires / Ajouts
 9. Comité des femmes / Prise de parole
 10. Sujets divers

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 08.02** Que le procès-verbal de la 7^e Assemblée des personnes déléguées tenue le 11 janvier 2018 soit adopté avec la modification identifiée, sous réserve de modifications supplémentaires à faire parvenir à l'Alliance avant le 16 février 2018, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

TABLE DE TRAVAIL ÉCOLES ALTERNATIVES / RECOMMANDATIONS

- 08.03** À la recommandation 1 A) du document APD.1718.032, modifier « 1^{er} mars » par « 15 mars ».
- 08.04** Dans les recommandations du document APD.1718.032, remplacer « niveaux » par « années d'études ».



TABLE DE TRAVAIL ÉCOLES ALTERNATIVES / RECOMMANDATIONS (SUITE)

08.05 Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte les recommandations suivantes :

1) Groupes formés à 3 années d'études :

- A.** Dans le respect des encadrements légaux et des conventions collectives, dans le cas où une école alternative ou un volet alternatif souhaite s'engager dans un projet pédagogique nécessitant la formation de groupes à 3 années d'études, que l'Alliance accepte cette entente particulière si les conditions suivantes sont remplies :
- Que dans l'établissement, cette demande soit approuvée par l'ensemble des enseignantes et enseignants concernés au moment de l'adoption du projet de groupes à 3 années d'études;
 - Que cette demande soit transmise à l'Alliance au plus tard le 15 mars de l'année scolaire en cours.
- B.** Dans la mesure où les groupes à 3 années d'études sont inscrits dans le projet éducatif d'une école alternative ou un volet alternatif, que l'Alliance renouvelle d'emblée l'entente particulière permettant la formation de tels groupes.
- C.** Dans tous les cas, que les écoles alternatives et les volets alternatifs qui souhaitent former des groupes à 3 années d'études produisent un protocole de soutien et d'accueil des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants.

2) Autre sujet (Avis sur la reconduction du statut des écoles établies aux fins d'un projet particulier et orientations de la FAE sur les projets pédagogiques particuliers) :

- A.** Que l'Alliance émette un avis favorable à la reconduction du statut d'écoles établies aux fins d'un projet pédagogique particulier (PPP) lorsque celui-ci respecte toutes les orientations de la FAE sur les PPP;
- B.** Que l'APD mandate la délégation de l'Alliance au Conseil fédératif de la FAE, afin de proposer une démarche pour réviser les orientations nationales sur les PPP.

RELATIONS DE TRAVAIL CSDM / PLAN D'ACTION

08.06 Que l'Assemblée des personnes déléguées approuve les orientations du plan d'action de l'Intersyndicale CSDM présentées au document APD.1718.036.

NOMINATION AUX COMITÉS PARITAIRES

- 08.07** Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme Mélanie Bernard de l'école Saint-Étienne au poste de membre substitut, afin de compléter le Comité d'encadrement des stagiaires (CES) jusqu'à la fin de son mandat.
- 08.08** Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme Isabelle Gagné de l'école Saint-Bernardin au poste de membre substitut, afin de compléter le Comité pédagogique de consultation (CPC) jusqu'à la fin de son mandat.